

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

ARRETE N° AR_2018_039

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président de la Communauté de communes Provence Verdon,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRETE

Article 1 :

Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1 – MARECK CHRISTINE	Adjoint administratif territorial Echelon : 8	01/05/2018
2 – VILAIN LAETITIA	Adjoint administratif territorial Echelon : 5	01/05/2018

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Varages, le 16 avril 2018

Le Président,
M. Bernard de BOISGELIN

